

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	37 (1923)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Gesellschaftschronik = Chronique de la Société Suisse d'Héraldique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

signalent les généalogies d'Olivier. Mais les ex-libris ci-joints écartèlent avec ces armes primitives le quartier suivant : *d'azur à deux barres d'azur* (fig. 267), chargées chacune de trois fleurs de lys de ..., à une couronne antique de ... posée entre les barres, en chef. Les émaux que nous n'avons pas indiqués sont indistincts sur nos deux ex-libris.

Comment expliquer ces armes, qui n'ont été portées par aucun autre membre de la famille, et qu'on retrouve sur un sceau du même Louis Pillichody? Faut-il voir là une augmentation d'armoiries correspondant à un titre personnel de comte qu'il a dû recevoir du comte d'Artois? Mais on sait qu'en France, dans les derniers siècles, ces titres n'étaient en général pas accompagnés de libellés d'armoiries. Nous avons probablement à faire simplement à un rappel que Louis Pillichody a voulu faire de ses services loyaux au Roi de France, en chargeant ses armes d'une couronne et de fleurs de lys.

Signalons en terminant que l'ex-libris de la figure 268, accompagné de la signature « Pillichody major de carabiniers », ornait une « Histoire d'Angleterre », ce qui nous apprend donc que Louis Pillichody ne fut pas seulement un capitaine de valeur, mais encore un ami des livres.

Quant à la figure 267, c'est un tirage direct du cuivre original, aimablement prêté à cet effet par M. H. Pillichody-d'Erlach, à Lausanne.



## Gesellschaftschronik

### CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

#### Neue Mitglieder. — Nouveaux membres.

- M. Oskar Sollberger, rue Lallemand 5, Neuchâtel.  
Hr. Philipp Rast, Buchhalter, Emmenbrücke, (Kt. Luzern).  
Hr. R. Jost, Lehrer, Gals b/Gampelen (Kt. Bern).  
Hr. Dr. Otto Brunner, Arzt, Pilatusstrasse 56, Luzern.  
Frau Ida Tschudi-Schümperlin, Schwanden (Kt. Glarus).  
M. Maurice Pescatore, Château de Septfontaines, près Luxembourg.  
Hr. Robert La Roche-Von der Mühl, Rennweg 32, Basel.  
Hr. Jules Bodmer, Kaufmann, Herzogsstrasse 21, Bern.  
M. Edouard Vautier, médecin-dentiste, à Cossonay.

#### Bericht über die Jahresversammlung in Basel 1923.

Zu der am 6. und 7. Oktober in Basel abgehaltenen Jahresversammlung unserer Gesellschaft hatte sich eine grössere Teilnehmerschaft eingefunden. Nachdem der Vorstand bereits am Vormittag seine Sitzung abgehalten hatte, versammelten sich die zur Tagung eingetroffenen Mitglieder in der ehemaligen Kartaus, dem heutigen Waisenhouse. Der Besuch galt in erster Linie dem in seinem ur-

sprünglichen Zustande wohl erhaltenen sog. Zscheckenbürlinzimmer, einem vom letzten Basler Kartäuserprior Hieronymus Zscheckenbürlin errichteten Wohnraume mit schöner gewölbter gotischer Holzdecke und entsprechendem Wandgetäfer. Von hier ging es hinüber in den Chor der ehemaligen Klosterkirche (der heutigen Waisenhauskirche), an deren Wänden die Totenschilde der während des Basler Concils an der Pest gestorbenen und in der Kartaus bestatteten Prälaten hängen, während die Chorfenster eine Reihe interessante Glasgemälde des 15. Jahrhunderts bergen. Unter den Klängen der Pfeifen und Trommeln einer Gruppe Waisenknaben in malerischen historischen Kostümen nahmen die Heraldiker Abschied von der alten Kartaus. — Im Staatsarchiv empfing Herr Staatsarchivar Dr. A. Huber die Gesellschaft. Eine reiche Schau von Wappenbüchern, von wappengeschmückten Zunftbüchern, von Urkunden geistlicher und weltlicher Herkunft, darunter eine Anzahl Kaiserurkunden des 13.-16. Jahrhunderts mit goldenen Siegellkapseln in getriebener Arbeit, sowie einige Proben aus der grossen auf dem Basler Staatsarchiv verwahrten schweizerischen Siegelsammlung fanden allgemeine Bewunderung. — Die benachbarte Martinskirche interessierte die Heraldiker durch ihre zahlreichen an den Pfeilern in Stein gehauenen Stifterschilde aus dem 14. und 15. Jahrhundert, wie auch durch zwei Tischgräber des 15. Jahrhunderts mit den Wappen der Eptinger und derer von Laufen. — Im Rathause hatten die Gäste Gelegenheit, die an den Fenstern des Regierungsratssaales in ihrer Farbenpracht prangenden Standesscheiben von Antony Glaser aus den Jahren 1519-1521 zu bewundern. — Im Gobelinzimmer des Stadthauses harrte dann der Gesellschaft eine schöne Auswahl alter heraldischer Ex-Libris aus der Sammlung E. Stickelberger, vom Besitzer selbst in zuvorkommender Weise erläutert. — Die Sitzung selbst fand im stilvollen Bürgerratssaale des Stadthauses statt. Nach Erledigung einiger geschäftlicher Traktanden hielten Referate die Herren de Claparède über den «Schutz des Schweizerwappens im Auslande», W. R. Staehelin über den «Heraldischen Schneeball», Prof. Paul Ganz über eine heraldische Rechtsfrage und Dr. Max Von Arx über «Das Schweizerkreuz». — Den Abend beschloss ein festliches Bankett im Zunfthaus zum Schlüssel, in dessen Verlauf Herr Dr. Wilhelm Vischer, Meister E. E. Zunft zum Schlüssel, die Heraldiker begrüsste, den in Schlüsselform gearbeiteten grossen silbernen Zunftbecher auf das Wohl der Gesellschaft leerend. Das von Karl Roschet entworfene, humorvolle heraldische Menu sowie des Meisters originelle B'halts-Tüte gaben eine Probe der am Ort gepflegten Wappenkunst.

Der Morgen des 7. Oktobers war den Teilnehmern zum Besuche der verschiedenen von den öffentlichen Sammlungen veranstalteten Spezialausstellungen freigegeben. Die Ausstellung der Universitätsbibliothek umfasste heraldische Ex-Libris, unter denen namentlich die Ex-Libris-Einträge in den aus der Bibliothek des Kartäuserpriors Hieronymus Zscheckenbürlin stammenden Büchern interessierten, ferner die mit den zahlreichen und prächtigen Wappen der jeweiligen Rektoren geschmückten alten Universitätsmatrikel, dann Wappenbücher des 15. und 16. Jahrhunderts, Stammbücher, Wappenbriefe, und schliesslich eine Auswahl wertvoller Glasgemälde und Scheibenrisse des 16. Jahrhunderts. Ein Nebenraum beherbergte ausgewählte Arbeiten von Karl Roschet, die aufs neue die hervorragende Begabung dieses Künstlers auf heraldischem Gebiete zeigten. Das Historische Museum

wartete auf mit seinen herrlichen Wappenscheiben, seinen Wappenbriefen und Wappenbüchern, während im Kupferstichkabinett der Oeffentlichen Kunstsammlung eine auserlesene Ausstellung von heraldischen Handzeichnungen, namentlich Scheibenrissen, von der Hand der bedeutendsten oberdeutschen Meister der Renaissancezeit zu sehen war.

Gegen 11 Uhr trafen sich die Gäste im Bischofshofe, der ehemaligen im 15. Jahrh. von Bischof Arnold von Rotberg erbauten Residenz der Bischöfe von Basel. In der geräumigen, in gotischem Stile gehaltenen Hofstube gab Herr Architekt Ernst Vischer-Geigy eine kurze Uebersicht über Entstehung und weitere Schicksale des Hauses, sowie einen Bericht über die vor kurzem zu Ende geführte Wiederherstellung des Baues, der heute Verwaltungssitz der Landeskirche von Basel-Stadt ist. Den Ausführungen schloss sich eine Besichtigung des historischen Denkmals an.

Das Schlussbankett fand im Schützenhause statt, woselbst im alten Schützen- saale Herr Dr. Fritz Vischer-Ehinger in seiner Eigenschaft als Mitmeister der Gesellschaft der Feuerschützen die Anwesenden begrüsste und in seiner Rede eine Erläuterung der prachtvollen Reihe der den Saal schmückenden Glasgemälde aus der besten Zeit der schweizerischen Glasmalerei einflocht. — Ein Appell von Prof. Ganz zu reger Mitarbeit an der Sammlung der *Monumenta heraldica* zeitigte einen erfreulichen Eingang neuer Karten.

Nach aufgehobener Mahlzeit zerstreuten sich die Mitglieder nach verschiedenen Richtungen der Stadt und Umgebung, um dann mit den Abendzügen wiederum ihren Penaten zuzustreben.

Für den Schreiber :  
I. A. : *F. Andreae.*

---

**Rapport du président de la Société, M. Jean de Pury,  
présenté à la 31<sup>me</sup> assemblée annuelle de la Société suisse d'héraldique,  
le 6 octobre 1923, à Bâle.**

Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Il convient que votre président ouvre, suivant l'usage, cette assemblée générale par quelques indications sur la marche de la société et sur l'activité de son comité pendant les douze mois écoulés depuis notre dernière réunion.

Nos instants sont strictement mesurés et notre ordre du jour est très chargé. Vous bénirez cette heureuse conjoncture puisqu'elle va me forcer une fois de plus à être très bref.

Les vides qui se sont produits dans nos rangs par suite de décès ou de démissions ont été à peu près comblés par les entrées nouvelles et le nombre de nos membres reste supérieur à 300 (soit 303 à ce jour) sans compter 5 membres d'honneur et 18 membres correspondants.

La mort nous a enlevé en particulier M. Fernand Tavel, qui s'intéressait plus spécialement au côté généalogique de nos études et qui était l'actif et dévoué président de la Société vaudoise de généalogie ; puis, nous avons perdu à Genève,

M. Frédéric Raisin ; à Bâle, M. le D<sup>r</sup> Charles Bischoff, historien et généalogiste de grande valeur et à Berlin M<sup>me</sup> Anna Windler, membre de notre Société depuis 1910.

Je ne puis pas me dispenser de donner aussi une pensée à un homme qui fit pendant plusieurs années partie de notre comité et dont nous conserverons respectueusement le souvenir bien qu'il eût quitté notre société : M. le pasteur Gerster, dont l'ouvrage : *Die Schweizerischen Bibliothekzeichen*, publié en 1898, reste un monument de patience et d'érudition dans ce domaine où il s'était spécialisé.

J'adresse à la mémoire de ces disparus l'hommage de nos souvenirs et de nos regrets.

Dans la vie intérieure de notre société, le fait important à signaler est le retour à la régularité dans la publication des *Archives héraudiques*. Grâce au travail persévérant de notre dévoué rédacteur en chef M. Dubois, bien secondé par M. Häfliger, auxquels je tiens à exprimer ici publiquement toute notre reconnaissance, et grâce à l'activité intelligente de notre nouvel imprimeur M. Delacoste-Borgeaud, nous avons la satisfaction de voir notre organe sorti définitivement des difficultés et des retards qui avaient pendant deux ans entravé gravement sa publication.

Notre bibliothèque a continué à s'enrichir de dons nombreux en même temps que s'accroît sans cesse la collection des périodiques obtenus par voie d'échange. Nous recommandons à notre bibliothécaire et à ses aides de ne pas négliger la préparation du catalogue qui devient de plus en plus nécessaire. Il résulte en effet des chiffres suivants que la bibliothèque n'est pas utilisée comme elle pourrait l'être et que ses services sont plutôt moins demandés à mesure qu'elle s'enrichit. — En 1919, il avait été prêté 220 volumes à 40 personnes, en 1920, 330 à 46 personnes. En 1921, ces chiffres tombent à 217 volumes prêtés à 24 personnes et restent, en 1922, à 220 volumes et 25 personnes ; j'y vois la preuve que l'on ignore trop encore ce qu'elle est en mesure d'offrir.

Si nous passons rapidement en revue les faits dignes de remarque qui se sont produits depuis un an dans le triple domaine de l'héraldique officielle fédérale ou cantonale, de la jurisprudence en matière d'héraldique privée, et de l'art héraldique dans ses diverses manifestations, nous relèverons tout d'abord, sur le terrain fédéral, le peu d'empressement que l'Autorité supérieure semble mettre à étudier notre pétition relative à la protection de nos emblèmes nationaux tant à l'étranger que dans notre pays même. La question n'est cependant pas dénuée d'importance puisque elle touche de près à l'honneur et à la dignité de la Suisse. Des renseignements que nous avons, il résulte que l'affaire a été renvoyée à l'étude du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, comme si les armoiries et le drapeau de l'Etat étaient assimilables à une simple marque de fabrique. M. de Claparède, dans son argumentation si serrée et documentée a, cependant, démontré clairement que la question doit être étudiée au point de vue du droit public et du droit international et que, si nous voulons obtenir que les Etats étranger fassent respecter nos emblèmes, il faut que nous leur assurions la réciprocité en faisant, chez nous, respecter les leurs.

Il convient ensuite de mentionner la discussion qui se poursuit au sujet des prescriptions qui règlent les proportions de la croix fédérale. Cette discussion a été ranimée par la mise en circulation des nouveaux écus de 5 fr. La première série

de ces pièces, émise à la fin de 1922, portait, dans l'écusson, la croix faite de cinq carrés égaux. On fit aussitôt remarquer qu'une loi fédérale ayant prescrit que les bras de la croix doivent être allongés de  $\frac{1}{6}$ , il était étrange que la monnaie fédérale crût pouvoir ne pas s'y conformer. Là-dessus les coins furent retouchés et les pièces mises dès lors en circulation portent une croix conforme à l'ordonnance.

Plus récemment encore, à propos de la préparation d'un nouveau type de billets de banque, la Direction de la Banque nationale a bien voulu nous consulter sur le dessin à adopter pour la croix fédérale qui y figurera. Après avoir consulté quelques-uns de nos collègues les plus compétents, tout en exposant à la Banque les motifs qui nous font envisager comme désirable une révision de l'ordonnance en vigueur, nous lui avons conseillé de se conformer à cette ordonnance aussi longtemps qu'elle n'a pas été modifiée.

La pétition que nous avions adressée, il y a 18 mois au Conseil fédéral en vue de provoquer une révision de la dite ordonnance dans le sens des propositions de M. Münger, reste pendante et je ne pense pas qu'elle puisse avoir, pour le moment, d'autre effet que de maintenir le protocole ouvert. En effet, le fond de la question est encore discuté contradictoirement dans le sein même de notre société et nous entendrons sans doute tout à l'heure M. le Dr von Arx développer ici sur ce sujet une opinion assez différente de celle de votre comité.

Il est d'ailleurs très désirable, en pareille matière, de ne rien précipiter.

C'est probablement pour avoir voulu emporter la position dans un assaut trop hardiment conduit que les partisans neuchâtelois des anciennes armoiries de ce pays ont échoué dans leur tentative si louable de redressement d'une des pires erreurs héraldiques qui ait été commise en Suisse. A la veille du vote définitif du Grand Conseil des clameurs assourdissantes s'élevèrent dans une partie de la presse, il sembla que la république était en danger, que la monarchie et la féodalité se préparaient à anéantir l'œuvre de la révolution. Le Conseil d'Etat, en invoquant de simples motifs d'opportunité, proposa de passer à l'ordre du jour et il se trouva une majorité pour le suivre et pour décider ainsi que, durant bien des années encore, les couleurs vert, blanc et rouge arborées sur le château de Neuchâtel feront croire aux voyageurs étrangers que ce vieux territoire helvétique est devenu une dépendance du royaume d'Italie. C'est en effet ce qu'expliquait à ses voisins un voyageur français venant de Milan et qui retrouvait à Neuchâtel les couleurs quittées le matin même à Domodossola.

Nous ne quittons pas le domaine de l'héraldique officielle en mentionnant ici le travail de reconstitution et de rénovation des armoiries des communes vaudoises qui se poursuit sous les auspices du gouvernement de Vaud, et par les soins de la commission spéciale dont nous avons, l'année dernière, salué l'institution. Ce travail se trouve en voie de codification dans le très bel *Armorial des communes vaudoises* que publie la commission précitée par l'organe de nos collègues MM. Théodore Cornaz et Frédéric Dubois.

Dans le domaine de la jurisprudence, le tribunal cantonal de Neuchâtel a rendu un jugement de nature à nous intéresser très vivement.

Des membres de la famille Grellet, parents de notre ancien président, possédaient à Cortaillod un vignoble produisant un vin renommé. Ils avaient coutume

de vendre ce vin dans des bouteilles munies d'étiquettes portant leurs armoiries de famille.

Il y a deux ans, ils vendaient les vignes à un négociant en vins. L'acheteur se mit à vendre son vin sous des étiquettes munies des armoiries Grellet.

Messieurs Grellet lui intentèrent une action tendant à lui faire interdire l'usage de leurs armes.

Le tribunal cantonal leur a donné raison en condamnant le dit marchand de vins à faire disparaître les armoiries Grellet de ses étiquettes et de l'entête de son papier et de ses factures, et à payer les frais du procès.

Ce jugement aurait été déjà mentionné et commenté dans les *Archives héraldiques* si nous avions pu nous en procurer le texte. Malheureusement le tribunal neuchâtelois, dont l'effectif a été réduit pour motif d'économie, se trouve si surchargé que le jugement rendu, il y a bientôt un an, n'a pas encore été déposé, avec ses considérants et dans sa forme définitive.

Dans le même domaine, notre collègue M. Lauterburg nous a fait parvenir un mémoire relatif au jugement rendu et confirmé en seconde instance dans la cause de la famille Lauterburg contre la maison de commerce Lauterburg & Cie, pour usage abusif d'armoiries. Je me borne à mentionner ici ce travail puisqu'il fera l'objet d'un rapport spécial porté à notre ordre du jour et dont M. le professeur Ganz a bien voulu se charger.

Parmi les autres questions qui intéressent le développement de l'art héraldique en Suisse, il importe de saluer tout d'abord la publication du *Manuel d'héraldique* de MM. Galbreath et de Vevey. Cet ouvrage, élégamment présenté, tout à la fois concis et aussi complet qu'il pouvait l'être dans un format aussi réduit, fait grand honneur à ses auteurs et à notre société sous les auspices de laquelle ils ont tenu à le placer. Il est bien suisse par sa documentation et son succès en librairie est de ceux qui ne peuvent qu'aller en grandissant. Je tiens à mentionner ensuite la continuation du *Wappenbuch der Stadt Basel* où M. Roschet ne cesse pas de manifester son admirable virtuosité de style. — Me permettra-t-on d'exprimer, au sujet de cette publication magistrale, le regret que les planches ne portent aucune numérotation et qu'elle ne contienne pas de registre alphabétique, ce qui rend les recherches longues et difficiles.

A Fribourg, M. Fréd. Dubois continue sa belle série de cartes postales portant les armoiries des communes du canton.

A Neuchâtel, M. Marc Grellet a commencé une série de cartes analogues avec les armoiries des communes neuchâteloises. Nous souhaitons à ces entreprises de vulgarisation tout le succès qu'elles méritent. Aucun moyen n'est plus propre à populariser l'héraldique et à la faire connaître comme un art vivant et d'un intérêt toujours actuel.

On peut en dire autant du tableau des armoiries des bourgeois de Genève publié par M. Deonna et des beaux calendriers héraldiques de la maison Lips à Bâle, dont il faut déplorer seulement qu'ils soient si peu connus. Ainsi, p. ex. M. René Droz eut l'amabilité de m'envoyer, il y a 3 mois, la merveilleuse planche du calendrier Lips dessinée par M. Roschet et représentant un comte de Neuchâtel à cheval et dans le style de l'Armorial de la Toison d'or ; je puis affirmer que jusqu'à ce moment personne, dans aucune localité de mon canton n'avait vu un

seul exemplaire de cette œuvre d'art, or nous étions déjà en juin et le calendrier était pour 1923 ! Il est cependant hors de doute qu'il aurait eu un vif succès s'il avait été exposé en vente à Neuchâtel à la fin de l'an dernier.

Je crains que cette énumération sommaire ne soit très incomplète. J'en demande pardon à ceux dont je pourrais avoir ignoré bien malgré moi les ouvrages et je serais heureux que l'on voulût bien me signaler mes oublis.

Mesdames et Messieurs,

Nous avions enregistré avec regret la décision prise par M. Stähelin de se retirer du comité. Il estimait qu'ayant fixé son domicile hors de Suisse, il ne lui serait plus possible de s'occuper de nos affaires courantes avec la même activité que précédemment. Heureusement, il vient de céder à nos instances et il veut bien consentir à nous continuer sa collaboration active et dévouée. Nous l'en remercions cordialement et nous retranchons avec plaisir de notre ordre du jour l'article relatif à son remplacement.

Enfin, pendant que je touche aux questions personnelles, je ne puis me dispenser de mentionner les plaintes qui nous sont parvenues de plus d'un côté au sujet du fait que nous ouvririons nos rangs à des personnes adonnées non à l'art ou à la recherche scientifique, mais à la fabrication de blasons de fantaisie et de fausses généalogies. Il est certain que nous sommes actuellement désarmés et que nos statuts, basés sur la libre adhésion, ne prévoient aucun contrôle de la société sur l'activité de ses membres. Un pareil contrôle serait-il possible et serait-il désirable ? La question est complexe.

Nous ne sommes pas en mesure de vous en proposer aujourd'hui la solution, mais nous serions heureux d'entendre les suggestions qui pourraient contribuer à éclairer l'étude que le comité se propose de faire en vue d'une modification éventuelle des statuts pour permettre un contrôle des admissions et peut-être même, dans les cas graves, une procédure d'exclusion.

Au moment de clore ce rapport déjà trop long et cependant bien sommaire, j'ai le chagrin de constater que la maladie tient éloignés de nous, à l'heure où leur présence serait le plus nécessaire, et notre secrétaire M. Burckhardt et notre trésorier M. Hahn. Je déplore leur absence et je vous propose de leur adresser à chacun un message d'affectionnée reconnaissance avec l'expression des vœux que nous formons pour leur prompt rétablissement.

Je remercie enfin très cordialement nos collègues de Bâle de toutes les peines qu'ils se sont données pour faire de cette 31<sup>e</sup> réunion de la Société d'héraldique une fête des yeux et de l'esprit où les trésors accumulés par les générations dans le cadre magnifique créé par des siècles de haute culture et de légendaire et généreuse opulence, rivalisent d'éclat pour nous instruire et pour nous charmer !

Bâle est en particulier un sanctuaire de l'Art héraldique. Ses antiques corporations et ses vieilles familles, illustres à tant de titres, en ont pieusement conservé le culte et les nobles traditions.

Notre Société a, dès sa naissance, trouvé ici quelques-uns de ses plus solides appuis. C'est avec joie que je place cette assemblée sous leurs auspices et je vous invite à entrer en matière sur les objets de notre ordre du jour.

## Auszug aus der Rechnung vom Jahre 1922.

### A. Einnahmen.

Aktiv-Rechnungs-Restanz vom Jahre 1922 . . . . .	Fr. 207.82
Eintrittsgebühren . . . . .	» 35.—
Jahresbeiträge pro 1922 . . . . .	» 5800.—
Jahresbeiträge früherer Jahre . . . . .	» 220.—
Abonnemente und Verkauf einzelner Exemplare . . . . .	» 510.45
Zins . . . . .	» 169.35
Verschiedenes . . . . .	» 11.90
Kapital-Rückzüge . . . . .	» 5600.—
Summa Einnahmen	Fr. 12.554.52

### B. Ausgaben.

Druck, Illustration und Spedition von Archiv Heft I/II III/IV 1922 . . . . .	Fr. 6423.80
Beitrag an die Publikation des Zürcher Glücks- hafenrodels . . . . .	» —.—
Ausgaben für die Bibliothek . . . . .	» 65.65
Diverses: Druckkosten, Jahresversammlung etc. . . . .	» 538.35
Porto-Auslagen . . . . .	» 26.55
Kapitalanlagen . . . . .	» 5000.—
Summa Aushaben	Fr. 12054.35
Aktiv-Rechnungs-Restanz	Fr. 500.17

### Vermögensbestand.

Sparheft auf die Einwohner-Ersparniskasse Bern . . . . .	Fr. 4000.—
Aktiv-Rechnungs-Restanz . . . . .	» 500.17
Vermögensbestand auf 31. Dezember 1922	Fr. 4500.17
Auf 31 Dezember 1921 betrug derselbe . . . . .	» 4807.82
Verminderung	Fr. 307.65

Bern, im September 1923.

Der Quästor: **O. Hahn.**

## Protection des armoiries de la Confédération.

Voici un résumé du rapport présenté à notre assemblée générale à Bâle, par M. Hugo de Claparède, sur le résultat actuel des démarches faites auprès des autorités fédérales, par la Société suisse d'héraldique pour obtenir la protection de armoiries de la Confédération.

Le rapporteur constate que depuis la requête et la remise d'un mémoire juridique relatif à ce sujet, qui ont été présentés par notre Société en 1921 au Conseil fédéral, les autorités compétentes, notamment le Département de justice et police chargé par le Département politique d'élaborer un projet de loi à cet égard,

ainsi que l'office fédéral de la propriété intellectuelle, chargé à son tour de cette besogne par le Département fédéral de Justice, n'a jusqu'à présent rien fait pour pour faire avancer cette affaire.

Cet état de choses est d'autant plus regrettable que cette question qui remonte déjà aux dernières années d'avant guerre, a été non seulement soulevée par de nombreuses plaintes de nos confédérés domiciliés, ou voyageant à l'étranger et par la presse, mais encore qu'elle a été appuyée — déjà en 1914 — par les commissions des chambres fédérales. Sur des démarches réitérées faites — soit oralement, soit par écrit — par le rapporteur, on lui a répondu régulièrement que l'office en question était surchargé de travail et qu'en outre on désirait joindre ce projet à la révision de la loi fédérale concernant les marques de fabriques. L'assemblée a exprimé son étonnement que cette affaire soit encore en souffrance et que les autorités fédérales en renvoyant cette question au bureau de la propriété intellectuelle aient l'air de traiter la protection de notre emblème national comme une simple question de marque de fabrique, alors qu'il s'agit de sauvegarder la dignité de notre patrie.

P. S. Nous apprenons qu'à la suite de ce rapport une démarche a été faite auprès du Département politique par M. Paravicini, ministre suisse à Londres, membre de notre société, et que le dit département veut bien faire reprendre l'étude de notre enquête. Mais d'après une lettre reçue il y a quelques jours, nous apprenons que l'office fédéral de la propriété intellectuelle étant surchargé de travail par les affaires courantes, renvoie une fois de plus l'élaboration du fameux projet de loi désiré par les commissions des Chambres fédérales.

Espérons lors de notre réunion de l'année prochaine nous pourrons constater que l'initiative de notre société a eu plus de succès que jusqu'à ce jour.

## Bibliothèque de la Société.

Nous avons reçu avec reconnaissance les dons suivants :

- Die Familie Weber aus dem Neubruch Wetzikon**, von Gustav Strickler. Als Manuskript für die Familie gedruckt, 4°, Zürich, 1922. Geschenk von Hr. Dr. Oskar Weber in Zug.
- Deutsch-Schweizerisches Geschlechterbuch**, hrsg. von Bernhard Koerner, bearbeitet in Gemeinschaft mit Fritz Amberger. I. Bd. 1924 (42 Bd. des Deutschen Geschlechterbuch). — Genealogisches Handbuch bürgerlicher Familien, hrsg. von Bernhard Koerner, und Zeichnungen von Carl Roschet. Druck und Verlag von C. H. Starke, Görlitz. Geschenk von Hr. Fritz Amberger in Rüschlikon.
- Tableau des armoiries des Abbés de Saint-Vincent de Laon**, par Eugène Harot. 2 planches. Don de l'auteur à Laon.
- Geschichte der Gemeinde Netstal**, von Paul Thürer, Glarus 1922. Geschenk des Verfassers in Netstal.
- Das Wappen der Zofingia**. Zugleich ein Beitrag zur Hebung der Studentischen Heraldik von J. O. Kehrl. Aus.: Zentralblatt des Zofinger-Vereins, 1922. Geschenk des Verfassers in Bern.
- La famille d'Abraham-Louis Breguet**, par Léon Montandon, Extrait du « Journal suisse d'horlogerie et de bijouterie », 1923. Neuchâtel. Don de l'auteur à Neuchâtel.
- Die Deutschordens-Kommende Hitzkirch (1236-1528)** von Franz-Rudolf Wey (Diss. phil. Freiburg Schweiz) 8° Luzern 1923. Don de la Chancellerie de l'Université de Fribourg.
- Note au sujet des armoiries de Mgr. Michel Conseil**, premier évêque de Chambéry, par l'abbé Gabriel Loridon, Extrait de « la Savoie littéraire et scientifique », 1923. Don de l'auteur à Chambéry.